

## Santé

*(informations mises à jour le 31 mars 2020)*

**En cas de symptômes d'infection, comment se signaler ?** En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires), de perte du goût ou de l'odorat :

- Restez confiné à domicile pour éviter une éventuelle dispersion du virus ;
- Contactez votre médecin traitant et suivez ses consignes. À défaut ou en cas de difficultés respiratoires, contactez le Samu Centre 15 en faisant état de vos symptômes ;
- Évitez tout contact avec votre entourage ;
- Portez un masque (sur prescription médicale) ;
- Ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.
- Prévenir votre chef de service et le médecin de prévention de votre délégation
- Votre chef de service informera (de façon nominative ou non selon votre souhait) la cellule de crise de la délégation dont vous dépendez et fera également le nécessaire pour diffuser cette information auprès de vos collègues en contact rapproché de moins de 15 jours, afin qu'ils se surveillent.